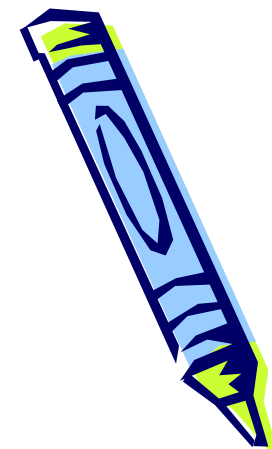




# Démarche de formation aux Ecrits Professionnels

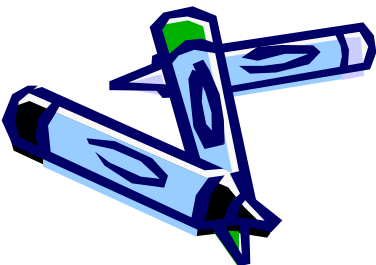


# Introduction



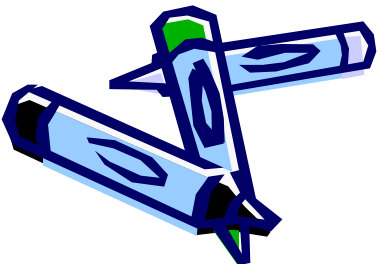
Il s'agit d'une démarche :

- Initiée par la branche professionnelle
- Paritaire
- D'ingénierie pédagogique spécifique
- Très structurée et encadrée par l'OPCA



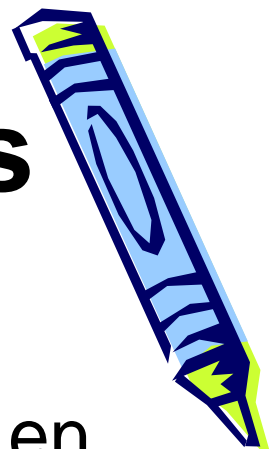
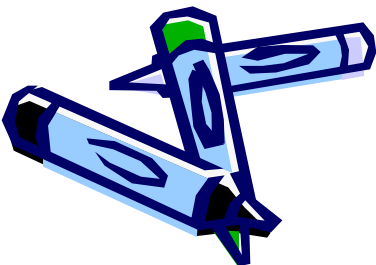
# Démarche globale : Caractéristiques

- Le volontariat de l'entreprise et du salarié sont la règle.
- Le contenu des formations repose entièrement sur les écrits professionnels de l'entreprise utilisés quotidiennement par les salariés.
- Les objectifs de la formation sont définis à partir des exigences de l'activité professionnelle.
  - Les objectifs linguistiques sont au service des objectifs professionnels et individualisés
  - La réussite de l'individu dans son acquisition est fondamentale et elle fait l'objet d'une évaluation continue.



# Un réseau d'organismes de formation qualifiés

- Pilotage du réseau par un cabinet extérieur en charge des appels d'offres et de l'ingénierie (RECIF).
- 35 organismes de formation sur le territoire national à ce jour formés et qualifiés à la démarche par une formation de formateurs.
  - Obligation de produire et de capitaliser les créations pédagogiques.
  - Les productions sont rassemblées dans un DVD contenant plus de 8000 fiches pédagogiques.



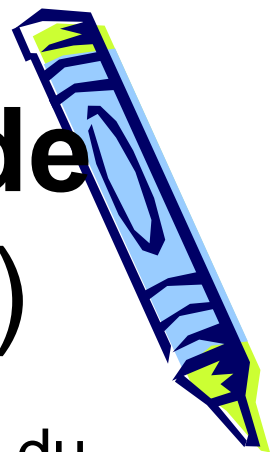
# Un réseau d'organismes de formation qualifiés (suite)

- 4 réunions de coordination, par an, des formateurs du réseau

**Objectif** : échanges des bonnes pratiques, partage d'études de cas, ...


- Une formation de formateurs de 2 jours est organisée autant de fois que nécessaire pour intégrer des nouveaux organismes de formation.

**Objectif** : permettre aux formateurs de se former à la spécificité de la démarche branche.



# LES ORGANISMES ECRITS PRO




**Ile de France:** CARAVEN SERAIL – Paris ; CEFORP – Paris ;  
 INFREP – Paris et proche banlieue ; ASTROLABE –  
 Villemomble, Bobigny, Nanterre.

# Démarche dans l'entreprise

## Etape 1 : Diagnostic de la problématique dans l'entreprise

Conseillers OPCA formés à la démarche et la communication sur le sujet

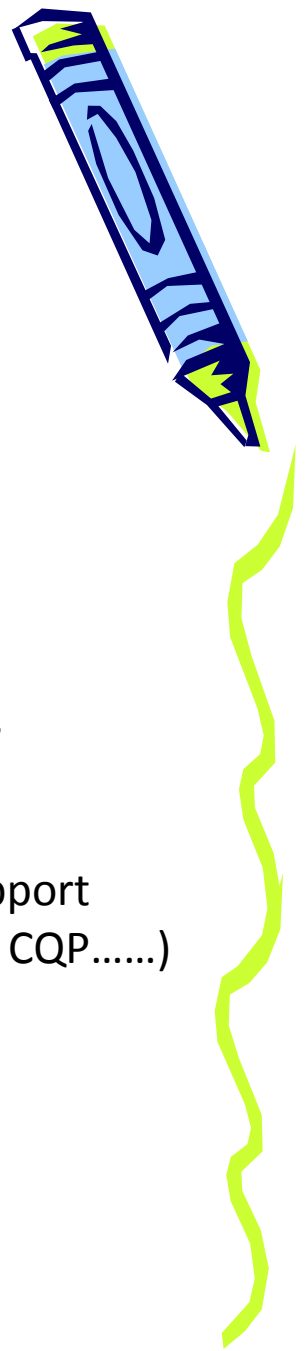
Les conseillers identifient les entreprises et « plantent le décor »

L'accroche passe:

-par une problématique liée à l'activité de l'entreprise (ex : démarche qualité, nouveau marché, nouvelles machines, nouveau logiciel....°)

-Par un besoin de professionnaliser et les fiches métiers sont un excellent support pour mesurer le besoin de compétences (évolution professionnelle, parcours CQP.....)

La formation doit bénéficier à tous : aux salariés et à l'entreprise



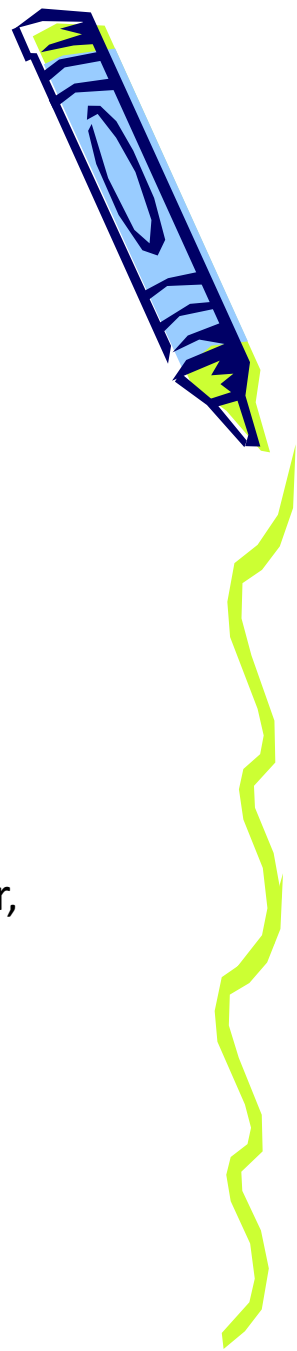
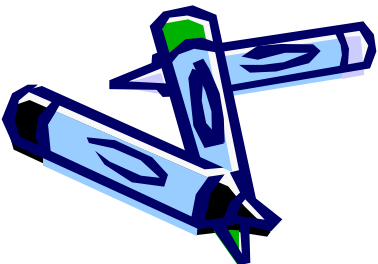
# Démarche dans l'entreprise

## Etape 2 : Validation du parcours de formation

Rencontre entre l'organisme de formation labellisé presenti, l'OPCA et l'entreprise

Présentation des résultats attendus, environnement de travail des futurs stagiaires, documents de travail utilisés

Organisation de la réunion avec les N+1 des futurs stagiaires pour mobiliser, sensibiliser et expliquer la démarche



# Démarche dans l'entreprise

## **Etape 3** : Création de la démarche pédagogique et des supports

Démarche toujours contextualisée en fonction des besoins de l'entreprise : l'environnement de travail des salariés est pris en compte pour construire la démarche

Documents, supports de la formation, transmis par l'entreprise

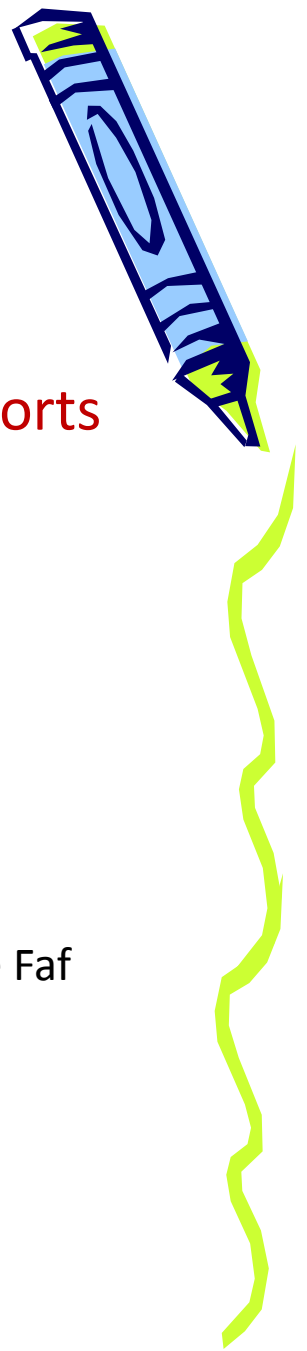
ou

Facsimilés élaborés par l'organisme de formation

Définition du nombre d'heures nécessaire pour atteindre les objectifs (pour le Faf Propreté : toujours 250H )

Validation par l'entreprise

**Supports deviennent la propriété de la branche Enregistrés dans la base de donnée ressources**



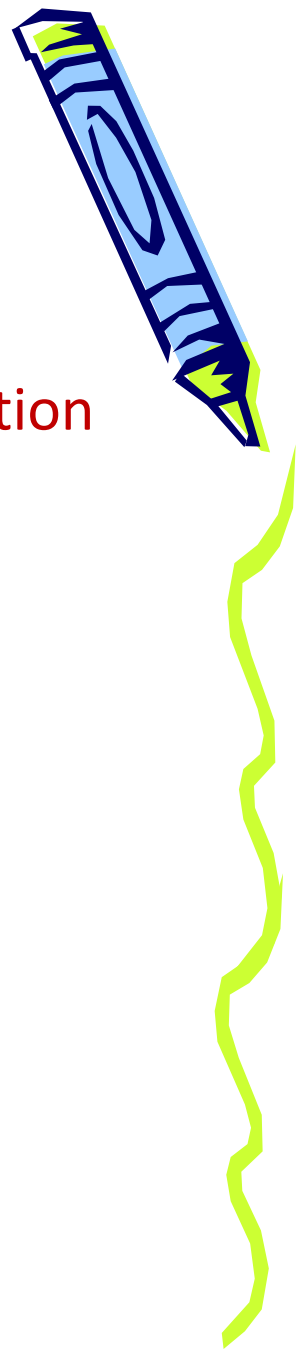
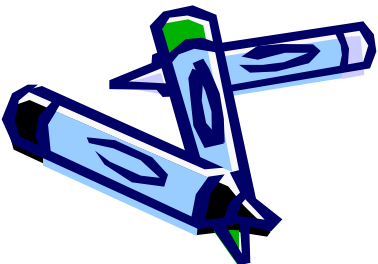
# Démarche dans l'entreprise

## Etape 4 : Mise en place des procédures de suivi de la formation

En préalable et avant le début de la formation, réunion avec les N+1

Création d'un comité de pilotage de suivi et de régulation de la formation

Echanges réguliers avec le chef de projet dans l'organisme de formation



# Démarche dans l'entreprise

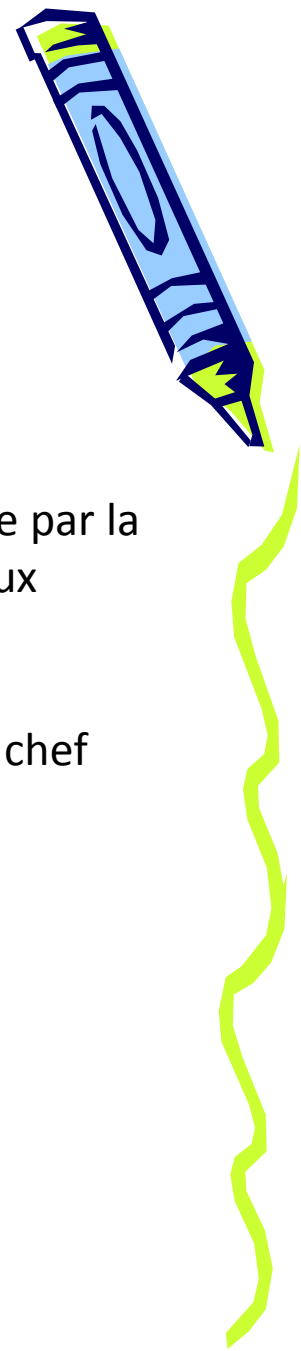
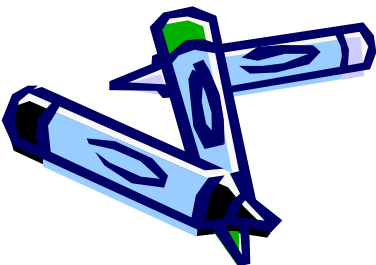
## Etape 5 : Réalisation de la formation

L'organisme de formation est labellisé en amont, il a reçu une formation définie par la branche, il abandonne la propriété intellectuelle de ses supports, il participe aux réunions de coordination annuelle.

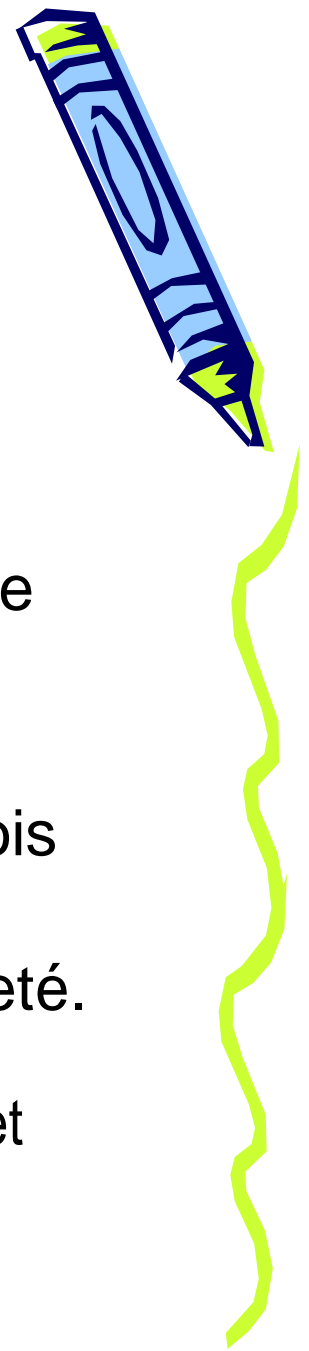
Il doit produire des comptes rendus d'intervention et rester en contact avec le chef de projet dans l'entreprise

L'organisme de formation participe au comité de pilotage

Le même formateur intervient du début à la fin de la formation

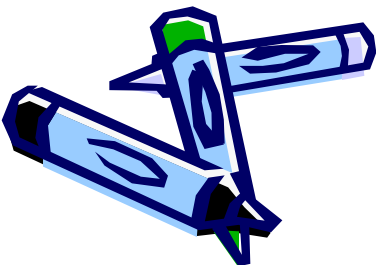


# Résultats et impacts

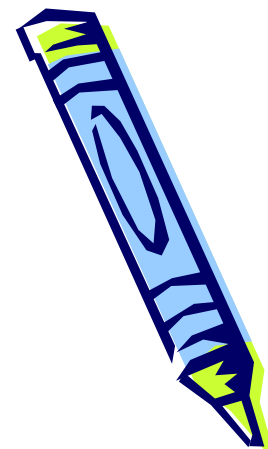


- 1530 salariés formés depuis 1999.
- 150 groupes de formation ont été mis en place par le FAF Propreté.
- 8 groupes supplémentaires de demandeurs d'emplois ont été formés, par la branche (FARE), aux écrits professionnels et aux techniques de base de la propreté.

**Objectif** : mailler l'apprentissage technique et l'apprentissage linguistique.



# Résultats et impacts



- Les salariés vivent ce processus comme une "renaissance". Ils sont plus autonomes dans leur activité, plus motivés et force de proposition.
- L'entreprise peut mesurer très rapidement les compétences acquises et les utiliser.

**La signature en Octobre 2004 d'un accord paritaire sur la formation consacrant 5% des fonds de la Professionnalisation à cette action.**

